

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240527-03_27_05_2024-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mai dix-huit heures.

Date de convocation : le 21 mai 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 29 mai 2024.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h20), Stéphane LANGOLF, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA (arrivé à 18h13), Pascal BRESADOLA.

Procurations : Colette RENARD à Françoise FRANC, Nadine BERGER à Nuno MADEIRA.

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 21
Présents : 19	Pour : 21
Votants : 21	Contre : 0
Ayant donné procuration : 2	Abstention : 0
Excusés – absents : 6	

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240527-03_27_05_2024-DE



Ville de

Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Valentigney

Commune de Mandeure - 25350

**MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES
FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Vu les délibérations concernant le RIFSEEP et autres primes en date du 24 février 2017, 9 octobre 2017, 19 mars 2018, 25 septembre 2020, 26 novembre 2021, 26 septembre 2022 et 27 novembre 2023

Afin de régulariser le régime indemnitaire d'un agent suite à sa nomination par promotion interne au grade d'Assistant de conservation, catégorie B, il est proposé d'ajouter ce grade de la filière culturelle à la liste des grades existants à MANDEURE.

Article 3. – Cadres d'emplois concernés

Filière culturelle

Assistant de conservation

	ASSISTANT DE CONSERVATION	
Groupe 1	Responsable de service	16 720 €
Groupe 2	Responsable de service remplaçant identifié	14 960 €
Groupe 3	Experts	13 900 €

La présente délibération sera applicable à compter du 1^{er} juin 2024


Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la proposition qui lui est faite,
- de procéder tel qu'évoqué ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2024,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le 
ID : 025-212503676-20240527-03_27_05_2024-DE

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 29 mai 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuire dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr